

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 SEPTEMBRE 2008**  
**A 20H30**

**Présents** : MM Lugan, Trégou, Saint-Martin, Coulon, Wookey, Loubières, Campana, Relier, Jean, Labruyère, Lacam

Madame Monique JEAN est désignée secrétaire de séance.

- 1) le Conseil Municipal approuve le Procès Verbal de la réunion du 20 juin 2008.
- 2) Afin de pouvoir régler les dernières factures du Multiservices et compte tenu du fait que les subventions sont longues à rentrer, le Conseil Municipal décide de renouveler la ligne de crédits avec effet au 1/09/2008 . Taux fixe à 5,65% pour une durée d'un an, remboursable à tout moment .
- 3) Ouverture de crédits supplémentaire pour le programme Multiservices :  
Dépenses : +70 000€  
Recettes : +70 000€
- 4) Virements de crédits supplémentaires, ceux prévus à certains chapitre du budget étant insuffisants
- 5) Vente du bâtiment de l'ancienne épicerie : Problème pour le vendre 100 000 ou 110 000€ comme prévu initialement . Vu avec Bienvenu Immobilier afin de le baisser à 85 000€ . Le Conseil Municipal est d'accord .
- 6) Vente terrain Pullen-Couderc : Mr le Maire fait part au Conseil Municipal des projets de cessions suivantes dont le détail figure sur un relevé établi par SOGEXFO :
  - Mr Pullen David cède à la commune une partie de son terrain cadastré section AB n°87 d'une surface de 30 m2 . La commune de Frayssinet recédera 24 m2 de ce terrain à l'indivision COUDERC .
  - La commune cède à Mr Pullen une partie du terrain communal section AB n°109 de 63 m2 ainsi qu'une partie du n°110 section AB de 42 m2 .  
Dédution faite de ce que Mr Pullen cède à la commune, la vente porte par conséquent sur 75 m2 .  
Le Maire propose un prix de vente de 6,50€ le m2 pour Mr Pullen et l'indivision Couderc .  
Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du projet de division :
    - approuve ces projets de cessions, décide que le prix de vente sera fixé à 6,50€ le m2, que les frais d'actes et les frais de géomètre seront à la charge de chacun et que la vente des terrains communaux n'interviendra qu'à l'issue d'une enquête publique .
    - donne tous pouvoirs au Maire afin de signer toutes pièces et actes nécessaires .  
( le plan parcellaire peut être consulté en Mairie )
- 7) La SAUR serait d'accord afin d'assurer l'entretien du Poste de refoulement et une partie du réseau tous les ans (330 m par an) . Cette dépense serait financée sur le budget d'assainissement sans augmentation financière pour le particulier . Le coût serait de 3134€ HT /an . Mr MARTIN de la SAUR se propose de venir au prochain conseil municipal pour donner toutes les explications nécessaires et faire le point sur le budget de l'eau .
- 8) Raccordement à la Bouriane : A prévoir au plus tard l'année prochaine, sous peine de manquer d'eau (de plus en plus de sécheresse et de pollution) . Mr MARTIN expliquera également le principe de ce raccordement
- 9) Adhésion au SIPA (Syndicat Intercommunal de Protection Animale) : Coût pour la commune 1€50 par habitant . Le Conseil Municipal n'est pas favorable .

- 10) Révision de la Carte Communale : Il est décidé de prospecter afin de voir qui serait susceptible de vendre des terrains avant d'entreprendre la révision .  
L'ADASEA propose 5000€ pour s'occuper du dossier de révision (à réfléchir car trop cher) .  
Discussion sur les possibilités de terrains à mettre constructibles .
- 11) Suite à la réforme des permis de construire, il est nécessaire de signer une nouvelle convention avec la DDEA pour l'instruction des dossiers d'urbanisme . Cette convention définit les modalités de travail en commun .
- 12) Modification du plan du cimetière : Mr le Maire expose au Conseil Municipal un plan provisoire modifié du cimetière dessinant des emplacements plus grands que ceux d'origine . Le Conseil est d'accord pour cette modification .  
Prévoir peut-être un emplacement pour un columbarium ainsi que la reprise d'une dizaine de concessions désaffectées dans l'ancien cimetière .